

REPUBLIQUE DU SENEGAL



INTERVENTION DE LA DELEGATION SENEGALAISE A LA 94^{ème}
SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS (**OIM**)

GENEVE, LE 29 NOVEMBRE 2007

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par la délégation tunisienne au nom du Groupe africain. J'aurais même pu m'en tenir à ce qui a été dit par mon excellent collègue de Tunisie ; mais la question de la migration étant à la fois très importante et très complexe, il m'a paru utile de joindre ma voix à celle du coordinateur de mon groupe pour contribuer à rendre nos préoccupations encore plus audibles.

Auparavant, je tiens à féliciter le Président, les autres membres du Bureau pour leur élection et à exprimer mes sincères remerciements au Directeur général et au Directeur général adjoint de l'OIM, ainsi qu'aux membres de leur équipe, pour la qualité de la collaboration qu'ils apportent aux Etats membres. En disant cela, je pense, bien sûr, à leur expertise et à la maîtrise qu'ils ont de leur sujet. Mais, je pense aussi et surtout, à leur écoute attentive pour comprendre nos préoccupations et à leur souci constant d'apporter à celles-ci des solutions, dans toute la mesure du possible.

C'est dans cet esprit que l'Administration a accueilli favorablement la demande d'alignement complet du barème des quotes-parts de l'OIM sur celui de l'ONU. Je nourris l'espoir qu'il en sera de même du souhait de certains Etats membres, dont le mien, de la voir créer en Afrique, un Centre de renforcement des capacités.

Monsieur le Président,

Je voudrais articuler ma contribution à la réflexion sur les trois (03) points suivants :

- les limites de l'impact des envois de fonds au niveau des pays d'origine des migrants ;
- la nécessité de partager les gains de la migration ;
- le respect des droits des migrants en tous lieux et en toutes circonstances.

En comparant les coûts et les avantages des transferts de fonds des migrants, je n'ai pas pu m'empêcher de me demander si les gains financiers découlant de ces transferts pouvaient réellement réparer le préjudice économique et social résultant de la perte de capital humain que constituent la fuite des cerveaux, la baisse de la population active et

de la main d'œuvre qualifiée dans les pays d'origine, qui en ont souvent le plus grand besoin.

Certes, les effets positifs de cette manne financière sur le plan microéconomique sont incontestables. Mais, je pense qu'ils devraient être relativisés sur le plan macroéconomique. Or, c'est justement à ce niveau que leur lien avec le développement devrait être établi.

A l'état actuel de la réflexion, nous sommes parvenus, grâce au dialogue international au sein de l'OIM comme dans d'autres enceintes, à la conclusion que la migration internationale bien gérée constitue une opportunité de développement pour toutes les parties. Aussi, la communauté internationale devrait-elle se concentrer sur la question des mécanismes à mettre en place, à la fois pour parvenir à un partage équitable des avantages de la migration et minimiser les effets négatifs de ce phénomène.

En tout état de cause, pour ma délégation, une gestion concertée des flux migratoires constitue une base de travail efficace pour bien les orienter vers une migration légale.

A ce sujet, je voudrais évoquer rapidement les accords que mon pays a signés avec la France d'une part et l'Espagne, de l'autre. Le recrutement de travailleurs migrants temporaires que permettent ces instruments juridiques pourrait ouvrir la voie à la migration légale. En tout cas, cette expérience a créé l'espoir d'une diminution progressive de la migration clandestine, phénomène dont nous avons particulièrement souffert au cours de ces derniers mois.

Monsieur le Président,

Enfin, aux yeux de ma délégation, il sera difficile de gérer la migration internationale dans une optique de développement, de partage d'intérêts et de respect de la dignité humaine, en laissant les migrants dans une situation de vulnérabilité pour ce qui est de leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi, je voudrais insister sur la nécessité de conduire, notamment en direction des pays développés, une campagne de sensibilisation destinée à promouvoir la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie de votre attention.